

13 novembre 2013

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 septembre 2013 de M^{me} et MM. Mireille Luiset, Laurent Leisi et Pascal Spuhler: «Parc Hentsch, pourquoi ce blocage?»

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis de longues années, des négociations et conventions sont en cours entre la Fondation Hippomène, présidée par M. Bénédic Hentsch, et la Ville.

Les promesses concernant la remise du parc Hentsch à la Ville, parc équipé par la fondation, ne sont pour le moment pas tenues.

Nous aimerions avoir les détails, par écrit, des négociations et causes de blocage, de la part du Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La mise au point du dossier relatif au parc Hentsch est en effet assez longue et complexe.

D'un point de vue technique et administratif, ce dossier fait l'objet de plusieurs projets distincts, qui sont traités de manière indépendante les uns des autres, bien que coordonnés entre eux.

Ainsi, les projets de constructions sont bien avancés. Le chantier de transformation du bâtiment existant dit Pic-pic est en voie d'achèvement; l'extension Pic-pic est en cours de construction et les travaux de construction de l'immeuble de logements situé le long du chemin des Sports vont commencer très prochainement. De manière logique, la réalisation des aménagements du parc interviendra à la fin des chantiers des immeubles, probablement d'ici fin 2014.

Le projet d'aménagement du parc lui-même a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire ad hoc, distincte de celles relatives aux immeubles qui ne comprenaient que leurs abords immédiats.

Il s'agit de la requête N° DD-104383, déposée au Département d'urbanisme le 17 juin 2011. Le projet, objet de cette requête, avait largement été concerté au plan technique, entre les représentants des requérants et ceux des services techniques de la Ville de Genève. Le dossier déposé correspondait donc, pour l'essentiel, aux différentes conditions discutées avec la Ville de Genève, qui est intervenue dans le dossier dans le but de s'assurer que les aménagements, objets de la donation ultérieure par M. Bénédic Hentsch correspondaient bien aux attentes de la Ville tant au plan de l'offre en matière d'équipements publics qu'en termes

de gestion et d'entretien à plus long terme. Ce dossier a fait l'objet de quelques remarques de la part de la Ville, formulées sous forme de préavis.

En date du 24 juillet 2012, l'autorisation a été délivrée et est entrée en force.

Le 30 octobre 2012, le requérant a toutefois déposé une requête complémentaire, DD-104383-2, laquelle comptait des modifications diverses et, notamment, celle de l'installation des barrières clôturant le parc le long du chemin des Sports et de l'avenue de Châtelaine.

La Ville de Genève s'est opposée, dans son préavis, à la pose de cette clôture, considérant cette installation contraire à la vocation ouverte et publique de ce parc. A la suite de la délivrance de l'autorisation par le Département d'urbanisme, en dépit du préavis contraire formulé pour la Ville de Genève, cette dernière a été contrainte de déposer un recours contre cette autorisation. La procédure est actuellement en cours auprès des tribunaux.

En conclusion, et à l'exception de la question de la clôture qui reste à trancher, le projet devrait être réalisé d'ici à la fin de 2014 et il correspond dans les grandes lignes aux attentes programmatiques, de gestion et d'exploitation ultérieures exprimées par les services de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani